

L'Echo Remaudiérois

Le magazine municipal d'informations de La Remaudière - n°63

LE 19 JUIN 2026

FÊTE DE LA MUSIQUE

À PARTIR DE 19 HEURES

LE LONG DE LA PROMENADE DANY LAURENT

RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE

JEU D'ENQUÊTE
à La Remaudière
voir au dos de ce magazine

INFOS MUNICIPALES

Réunion publique... p.7

ACTUS SOCIALES

Le CLIC... p.10

QUESTION DU MOIS

Le Service National... p.11



la Remaudière
les Racines du Passé
le Vent de l'Avenir

3 ÉDITO → le mot de l'équipe et les annonces municipales utiles

4 INFORMATIONS → les dernières infos pratiques sur ma Commune

9 ENFANCE-JEUNESSE → on vous parle des plus jeunes et des ados

10 ACTUS SOCIALES → Quelles directions choisir parmi les mesures récentes ?

11 QUESTIONS DU MOIS → focus sur une personne, sur un service particulier

12 VIE DES ASSOCIATIONS → les expositions, spectacles et animations...

13 ACTUALITÉS → tout ce qu'il y a à connaître près de chez vous !

14 CCSL → les annonces du mois publiées par l'Intercommunalité de Sèvre & Loire

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS

M.BRANGEON Eugène
EPHAD Orée d'Anjou (auparavant domicilié La Harrassière)
Le 30 avril 2026 – 83 ans



MAIRIE DE LA REMAUDIÈRE

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
02 40 33 72 30

www.laremaudiere.fr
secretariat@laremaudiere.fr

f [laremaudiereofficielle](https://www.facebook.com/laremaudiereofficielle)

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h-12h30 / 15h-19h
Mercredi & jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h



DEMANDE DE PARUTION

vous avez jusqu'au 10 du mois en cours pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le prochain bulletin.

Merci d'envoyer vos articles à : communication@laremaudiere.fr

Bulletin municipal n° 63 : JUIN 2026

Création graphique : AZcommunication.fr
Responsable publication : M. Hervé CRÉMET
Directeur communication : M. Thomas BARON

Impression : Graphicom®
Tirage : 550 exemplaires
Imprimés sur papier PEFC

Dépôt légal à parution



AGENDA

- : **Lundi 8 juin** : début de la collecte de papiers usagés
- : **Vendredi 12 juin** : ACCA – Paiement des terres
- : **Lundi 15 juin** : réunion publique de l'équipe municipale
- : **Vendredi 19 juin** : FÊTE DE LA MUSIQUE
- : **Samedi 20 juin** : Kermesse de l'école
- : **Mardi 23 juin** : conseil Municipal à 19h
- : **Mercredi 24 juin** : réunion publique organisée par VIVAPROM

BIBLIOTHÈQUE

Au fil des mots...

Horaires d'ouverture

Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 16h à 18h
Dimanche : 10h à 12h

1 place de l'Église | Contact : 06 87 40 46 83
bibliotheques@cc-sevreloire.fr

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

LES JEUNES NÉS EN JUIN 2010

doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents.

En cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal.

ERRATUM – Bulletin de Mai 2026

En page 6, concernant la séance du conseil municipal du 2 avril, il convient de modifier : la suspension des travaux de la salle des associations a été adoptée à la majorité des membres présents (2 abstentions).

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

N'OUBLIEZ PAS !



Depuis plusieurs années, la Fête de la Musique était organisée avec engagement et convivialité par le Comité des Fêtes ainsi que l'association Dancing Cowboy.



Grâce à leur investissement, cet événement a su rassembler de nombreux habitants autour de moments festifs et musicaux appréciés de tous.

Cependant, face à une charge de travail devenue trop importante et à un manque de bénévoles pour assurer l'organisation dans de bonnes conditions, les associations ont fait le choix de mettre fin à leur implication dans cet événement. La municipalité tient à saluer chaleureusement leur engagement, leur dynamisme et le temps consacré au service de la vie locale durant toutes ces années.

Soucieuse de préserver ce rendez-vous incontournable de la vie communale, la municipalité a décidé de reprendre l'organisation de la Fête de la Musique afin de permettre à cette manifestation de continuer à vivre et à rassembler les habitants dans un esprit de convivialité, de découverte musicale et de partage.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette

nouvelle édition placée sous le signe de la musique, de la bonne humeur et du vivre-ensemble.

La municipalité a donc le plaisir d'annoncer la tenue de la traditionnelle Fête de la Musique, qui se déroulera le 19 Juin 2026 à partir de 19h, au théâtre de Verdure près de la Mairie.

À cette occasion, habitants, musiciens et artistes locaux se réuniront pour partager un moment convivial et festif autour de la musique sous toutes ses formes. Plusieurs concerts seront proposés tout au long de la soirée, offrant au public une programmation variée et accessible à tous.

La Fête de la Musique est un rendez-vous culturel incontournable qui contribue à renforcer les liens entre les générations et à valoriser le dynamisme associatif et artistique de notre territoire.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants, bénévoles, associations et partenaires mobilisés pour l'organisation de cet événement.

Nous invitons toutes les habitantes et tous les habitants à venir nombreux profiter de cette soirée.

Virginie Pereira Da Fonseca

Adjointe aux associations et à la vie culturelle

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme pour l'avenir de notre commune, nous avons le plaisir de vous inviter à notre première réunion publique.

Elle se déroulera lundi 15 juin à 20h dans la salle des loisirs.

Cette première rencontre sera l'occasion de nous présenter à vous, d'échanger sur notre démarche et d'aborder les premiers projets à venir pour la commune.

Nous comptons sur votre présence pour partager vos idées, vos attentes et construire, ensemble, l'avenir de notre commune.



URBANISME



Demandes de déclarations préalables :

- > CUBIN Corentin – 564, Les Tuileries – Pose d'une clôture, du portail et remplacement de menuiseries
- > LIMELETTE Maxence – 42, rue Olivier de Clisson – Pose d'une fenêtre de toit
- > GRASSET Dominique – 210, La Minaudière – Réalisation de clôtures et pose d'un portail
- > GUIHAL Jérémy – 3, rue des Hortensias – Agrandissement d'un garage
- > Société REVOLT – Installation 6 panneaux photovoltaïques (14, La Harassière)

Demande de permis de construire :

- > GAEC La Borderie – Transformation d'une étable en stabulation, modification façade, création d'une fosse à lisier (La Minaudière)

NE PAS OUBLIER !

- Collecte des déchets les lundis 1^{er}, 15 et 29 Juin 2026.
- Collecte de sang (prendre RDV sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) mardi 9 juin au Landreau (salle des Nouëlles) de 16h à 19h30.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCES DU 30 AVRIL 2026

1. Commissions municipales – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

Le conseil municipal peut former des commissions chargées d’étudier les questions soumises au conseil soit par l’administration, soit à l’initiative d’un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter **le principe de la représentation proportionnelle** pour permettre l’expression pluraliste des élus au sein de l’assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d’absence ou d’empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci.

Monsieur Le Maire propose de créer 6 commissions municipales chargées d’examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil et de travailler sur des projets municipaux.

Monsieur Le Maire propose que le nombre d’élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d’élus.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d’adopter la liste des commissions municipales suivantes :

• Urbanisme • Finances • Enfance-jeunesse • Associations et vie culturelle • Travaux et économie • Communication

Monsieur Le Maire rappelle que le CCAS fait l’objet d’une délibération spécifique.

> La liste des membres des commissions a été publiée sur le bulletin de mai.

2. Désignation représentants TE 44 – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

Territoire d’énergie Loire-Atlantique (TE44) est **le syndicat d’énergie de Loire-Atlantique. Issu et au service des collectivités**, cet établissement public accompagne 180 communes et 14 intercommunalités du département, dans le domaine de l’énergie.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, les communes adhérentes de TE44 sont invitées à désigner leurs représentants (un titulaire et un suppléant), appelés à participer aux collèges électoraux en vue de l’élection du futur Comité Syndical.

Pour la commune de la Remaudière, il est proposé de désigner :

+ Titulaire : Nicolas Chéné + Suppléant : Kyllian Prieur

3. Composition CCID – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission tient **une place centrale dans la fiscalité directe locale** : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale.

Le Conseil Municipal est informé que, dans les communes de 2000 habitants ou moins, **la CCID est composée de six membres titulaires et six membres suppléants** : le maire ou son adjoint délégué, président et 12 commissaires titulaires (6 titulaires et 6 suppléants).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régionale des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l’installation de l’organe délibérant de la commune. **Elle est réalisée à partir d’une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

En cas de liste incomplète, la DRFIP sera dans l’obligation de procéder à une désignation d’office des commissaires amenés à siéger à la CCID.

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
N°	NOM - Prénoms	N°	NOM - Prénoms
1	PEREIRA DA FONSECA Virginie	1	ÉTOURNEAU Sabrina
2	PINEAU Fabien	2	ÉMERIAU Coraline
3	BARON Thomas	3	POIRON Amaury
4	FLEURANCE Marcel	4	COUILLAUD Lolita
5	BAHUAUD Didier	5	PRIEUR Kyllian
6	DANIEL Albert	6	MORIN Fanny
7	POILVERT Erwan	7	CHARBONNEAU Emilie
8	TROTTIER Marie	8	CHÉNÉ Nicolas
9	RICHARD-GUILBAUD Clément	9	

4. Composition du CCAS – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

Le Conseil d’administration du CCAS comprend le Maire (Président de droit), des membres élus par le Conseil Municipal, des membres nommés par le Maire parmi les représentants d’associations et personnes qualifiées dans le domaine de l’action sociale

Le Conseil Municipal fixe à 8 membres le nombre du Conseil d’Administration du CCAS, répartis comme suit :

- 4 membres élus parmi les conseillers municipaux
- 4 membres nommés par le maire

+ Mme Virginie PEREIRA DA FONSECA
+ Mme Coraline EMERIAU

+ Mme Lolita COULLAUD
+ Mme Marie TROTTIER

Sont désignés membres (élus) du Conseil d’administration du CCAS :

Les membres non élus seront nommés ultérieurement par arrêté du Maire, conformément à la réglementation en vigueur.

5. Composition de la commission Appel d’Offres – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

La commission d’appel d’offres d’une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, 3 membres titulaires et 2 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal de voter à main levée au lieu de procéder au scrutin secret.

Il est proposé la composition suivante :

+ Président : Hervé Crémet + Titulaires : Thomas Baron, Fabien Pineau et Fanny Morin
+ Suppléants : Nicolas Chêné et Kyllian Prieur

6. Recrutement d’un saisonnier – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

En raison des tâches à effectuer durant la période estivale, que les agents permanents de la commune ne peuvent assumer seuls, il est proposé au conseil municipal de créer, **du 6 juillet au 14 août 2026, 1 emploi non permanent sur le grade d’adjoint technique** dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et d’autoriser le recrutement d’un agent contractuel suite à un accroissement saisonnier d’activité.

7. Désignation d’un conseiller municipal délégué – adoptée à la majorité de ses membres après en avoir délibéré

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} mai 2026 en charge de :

- La prospective du service Enfance-Jeunesse
- La coordination des travaux des commissions sur la création du pôle enfance
- L’étude du transfert de la restauration scolaire
- La suppléance de l’adjointe à l’enfance – jeunesse en cas d’indisponibilité.

Considérant l’obligation de respecter l’enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d’être allouées au maire et aux adjoints en exercice, le montant de l’indemnité lié à ses fonctions sera fixé à 7.35 % de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la Fonction Publique en vigueur.

Il est proposé de donner cette délégation à Madame Fanny Morin.

8. Création d’un concours de maisons fleuries – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

Il est proposé au conseil municipal d’organiser un concours des maisons fleuries dès le printemps 2026.

Ce concours a pour objet d’encourager les actions de fleurissement privatif et de récompenser, par l’attribution de prix, les auteurs des meilleures réalisations.

9. Modification règlement réservation salle des loisirs – adoptée à l’unanimité après en avoir délibéré

La salle des loisirs fait l’objet d’une tarification à la journée qui distingue les bénéficiaires selon le critère du lieu d’habitation. La commune a été sollicitée par plusieurs professionnels afin de pouvoir bénéficier de la salle sur des créneaux horaires restreints. C’est pourquoi il est proposé de compléter le règlement avec les mentions suivantes :

Les salles municipales, à l’exception des cuisines, pourront être réservées à des tarifs préférentiels par des entreprises de la commune et par les partenaires privilégiés (prestataires réguliers de la commune) exclusivement dans le cadre de leurs activités professionnelles afin de :

- Développer une activité dans l’intérêt général des habitants de la commune
- Organiser des formations

La réservation des salles pourra se faire à la journée ou à l'heure étant entendu que les réservations récurrentes déjà existantes resteront prioritaires. Cette réservation sera soumise à l'accord de la commission associations et vie culturelle qui examinera si les demandes intègrent bien le cadre strict défini.

La tarification suivante a été proposée :

- Pour une heure : 6 €
- Pour 10 créneaux d'une heure : 5 €
- Pour une journée : 50 €

10. Convention subvention d'investissement Api Supérette – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

La commune souhaite apporter une aide financière d'investissement à la société API Distribution SAS pour permettre l'installation de la supérette.

11. Mise à disposition matériel par le comité des fêtes pour le séjour jeunes – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

Pour l'organisation du séjour estival des jeunes du foyer, un prêt de matériel a été acté entre la mairie et le comité des fêtes de la commune.



Ce compte rendu est consultable sur le site internet de la Commune dans la rubrique La ville > la Mairie ← ou directement via ce QR code.

ÊTRE ÉLU DE LA MINORITÉ : UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE TOUS

Lors des dernières élections municipales, vous avez été nombreux à vous exprimer.

Notre liste n'a pas remporté la majorité, mais grâce à votre confiance, nous siégeons aujourd'hui au conseil municipal avec trois représentants sur quinze.

Être élu de la minorité, ce n'est pas être en opposition systématique.

C'est avant tout porter une voix différente, complémentaire, parfois critique, mais toujours guidée par l'intérêt général. C'est aussi veiller à l'équilibre démocratique, poser des questions, proposer des alternatives et contribuer, à notre échelle, aux décisions qui façonnent notre commune.

Notre rôle est clair : être à l'écoute de tous les habitants, y compris ceux qui ne se sentent pas toujours entendus. Nous nous engageons à relayer vos préoccupations, vos idées et vos attentes au sein du conseil municipal. Qu'il s'agisse du cadre de vie, des projets d'aménagement, de la vie associative ou encore des enjeux environnementaux, chaque sujet mérite attention et débat.

Nous abordons ce mandat avec humilité et détermination.

- > Humilité, car nous respectons le choix majoritaire issu des urnes.
- > Détermination, car nous croyons profondément que la diversité des opinions est une richesse pour notre commune.

Nous serons une minorité active, vigilante et constructive. Nous soutiendrons les projets qui vont dans le sens de l'intérêt collectif, et nous exprimerons nos réserves lorsque cela nous semblera nécessaire, en toute transparence. Enfin, cet engagement ne peut se faire sans vous.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre, à nous écrire ou à échanger avec nous.

Votre parole est essentielle pour nourrir notre action.

Ensemble, continuons à faire vivre le débat démocratique et à construire l'avenir de notre commune.

VOS ÉLUS DE LA MINORITÉ MUNICIPALE

Emilie CHARBONNEAU, Nicolas CHÉNÉ et Clément RICHARD-GUILBAUD

RETOUR DU 8 MAI

Le 8 mai, la commune de La Remaudière s'est réunie pour commémorer la victoire de 1945 et rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

En présence des élus municipaux, des représentants de l'Union Nationale des Combattants (UNC) et de

plusieurs jeunes de la commune, la cérémonie s'est déroulée dans un profond recueillement. Le rassemblement au monument aux morts a été marqué par le dépôt de gerbes, suivi d'une minute de silence en mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Les discours prononcés ont rappelé l'importance du devoir de mémoire et la nécessité de transmettre l'histoire aux nouvelles générations. La

participation des jeunes a donné une dimension particulière à cette commémoration, soulignant l'engagement de la commune à faire vivre la mémoire collective et à sensibiliser la jeunesse aux valeurs de paix et de liberté.

Ce moment solennel, partagé entre générations, a permis de renforcer le lien entre passé et présent, dans un esprit de respect et de transmission.



Réunion publique **VIVAPROM**

Villa **Remalis**

Réunion
d'information

➔ **Salle des Loisirs de LA REMAUDIÈRE**
Présentation du NOUVEAU Programme Immobilier
À 18H30

Venez découvrir ce nouveau projet de 27 logements, niché dans un cadre naturel rue du stade, à proximité de la charmante coulée verte et du cœur de bourg.

MERCREDI 24 JUN 2026



Appartement

Maison

DISCUTONS ENSEMBLE
DE VOTRE PROJET
IMMOBILIER NEUF

Autour d'un verre d'accueil
et de gourmandises !



LIEU | Salle des Loisirs
(à côté de la Mairie)

22 rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE

INFORMATIONS :

vivaprom@claimo.fr
05 49 18 61 14

LES LIVRES

& Vous !



Que se passe t-il ce mois-ci à la BIBLIOTHÈQUE ?

Votre réseau de bibliothèques vous invite à explorer les liens fascinants entre littérature et cinéma à travers la sélection « De l'encre à la lumière ».

Découvrez ou redécouvrez des œuvres sous un double regard : celui de l'auteur à travers les pages, puis celui du réalisateur à l'écran. De La Promesse de l'aube à Nos étoiles contraires, en passant par La Tresse, chaque adaptation offre une nouvelle manière de ressentir une histoire, ses émotions et son univers.

Romans marquants, films émouvants, adaptations fidèles ou surprenantes... Cette sélection met en lumière des duos « livre + film » qui ont su toucher le public par leur force et leur singularité.

Que vous soyez passionné de lecture, amateur de cinéma ou simplement curieux, laissez-vous porter par ce dialogue entre les mots et les images...

Une expérience culturelle à savourer sans modération !

Cette sélection, destinée aux plus de 14 ans, est disponible à la médiathèque de Vallet et empruntable via la navette sur l'ensemble du réseau des bibliothèques Sèvre & Loire.



UNE FRESQUE PARTICIPATIVE pour sensibiliser les jeunes aux enjeux énergétiques



Initiée dans le cadre d'un appel à projet d'Enedis et de TE44, dont le but est de sensibiliser les jeunes aux enjeux énergétiques et d'améliorer le cadre de vie des habitants par l'embellissement des transformateurs électriques, la conception d'une fresque est en cours sur le poste de distribution situé rue du Stade.

Le graphiste Julos Chiron est intervenu une première fois auprès des jeunes au moins de mai.

Il a pu présenter, entre autre, l'histoire du graph'. Les jeunes présents ont contribué à la réalisation de l'esquisse de la fresque en proposant différents éléments et dessins à intégrer. Deux ateliers vont être nécessaires, les 3 et 10 juin, pour que la fresque prenne vie.

LES ÉCHOS DU FOYER

Les vacances ont, une nouvelle fois, été particulièrement riches en activités...

Les jeunes inscrits au séjour d'été, prévu à Monterblanc près de Vannes du 6 au 10 juillet, se sont fortement mobilisés dans la préparation de la balade gourmande organisée en avril. Cette action avait pour objectif de financer une partie du voyage.



Sortie du foyer



Préparation citronnade pour la balade gourmande



Atelier mécanique « vélos »

Quarante-deux randonneurs ont répondu présents et ont pu profiter d'un parcours convivial ponctué de dégustations : crêpes, caramel au beurre salé maison, citronnade, ainsi que des produits proposés par des producteurs locaux.

Nous remercions chaleureusement l'association Les Chemins de Traverses, Tommes et Compagnie, Kaz an Boï, Quoi de n'œuf poulette ainsi que Jean-Pierre Petiteau, dont l'implication a largement contribué à la réussite de cet événement.



Arrivée de la balade gourmande

Kermesse

Sensations autour du globe

- 15h30 : Défilé des enfants
- 16h00 : Spectacle
- 16h30 : Ouverture des stands
- 18h00 : Tirage au sort - Tombola
- 19h00 : Repas sur réservation - Fouées

Ecole Saint Michel - Samedi 20 juin 2026

PROJET DE COLLECTE DE PAPIERS

Ensemble pour l'environnement et un avenir solidaire !

Dans le cadre du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**, les différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse cherchent à sensibiliser les enfants aux enjeux liés à l'environnement.

C'est dans ce contexte qu'un projet de collecte de papiers voit le jour en partenariat avec l'association « Les papiers de l'espoir ».

L'école, l'accueil périscolaire, la structure jeunesse et la mairie viendront y déposer les papiers usagés.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- 1. COLLECTE**
L'école, l'accueil périscolaire, la structure jeunesse et la mairie viendront y déposer les papiers usagés.
- 2. RÉCUPÉRATION**
Les papiers sont récupérés par l'association « Les papiers de l'espoir ».
- 3. RECYCLAGE**
Les papiers sont revendus à des entreprises spécialisées dans leur recyclage.
- 4. FINANCEMENT**
Les fonds ainsi dégagés permettent de financer des projets humanitaires et éducatifs.
- 5. SOLIDARITÉ**
Des actions concrètes en France et dans les pays en développement pour un monde meilleur.

VOUS AUSSI, AGISSEZ !
En tant qu'habitant de la commune, vous pouvez aussi contribuer en venant déposer vos papiers usagés à la mairie, à partir du 8 juin !

La collecte se poursuivra toute l'année, hors périodes de vacances scolaires.

Nous protégeons l'environnement | Nous éduquons à la citoyenneté | Nous agissons pour la solidarité

TRIER LES PAPIERS, C'EST AGIR POUR NOTRE PLANÈTE ET POUR LES AUTRES.
⇒ Merci à tous pour votre engagement !

SENSATIONS AUTOUR DU GLOBE

Cette année, la kermesse de l'école vous embarque pour un véritable voyage autour du monde !
Sous le thème « Sensations autour du globe », petits et grands sont invités à découvrir des animations, jeux et surprises inspirés des quatre coins de la planète.

Rendez-vous le samedi 20 juin

pour partager un moment festif, convivial et plein de découvertes en famille !

Foyer des jeunes Juillet

LUNDI 13/07 Ventrigrisse géant Accueil libre	MERCREDI 15/07 <i>Sur inscription</i> Festival du jeu à Parthenay 9h-18h30 3 points	JEUDI 16/07 Fabrication d'une base de lancement de fusée à eau 14h-16h Accueil libre Soirée Mousse 18h-22h	VENDREDI 17/07 Base de lancement de fusée à eau (suite) 14h-15h Création spectacle incroyables talents Accueil libre
LUNDI 20/07 Création spectacle incroyables talents (suite) Accueil libre	MARDI 21/07 <i>Sur inscription</i> Atlantic toboggan 9h-18h30 10 points	MERCREDI 22/07 Qu'as-tu envie de faire ? On planifie ensemble Accueil libre	JEUDI 23/07 <i>Sur inscription</i> Cluedo géant dans Vallet 14h-16h Accueil libre 3 points <i>Sur inscription</i> Patinoire
			VENDREDI 24/07 Corps et crush 100% filles 16h-17h Accueil libre

LE PLANNING D'ÉTÉ

Viens voir ce que le foyer te réserve et rejoins l'aventure !

Foyer des jeunes Août

LUNDI 24/08 Rencontres vidéos jeunes 14h-16h30 Accueil libre	MARDI 25/08 Rencontres vidéos jeunes 14h-16h30 Accueil libre	MERCREDI 26/08 <i>Sur inscription</i> Atelier cuisine 14h-16h Accueil libre	JEUDI 27/08 <i>Sur inscription</i> Défis par équipe 14h30-16h30 Accueil libre 6 points <i>Sur inscription</i> Ciné culte 17h30-22h30	VENDREDI 28/08 Découverte CM2 14h-16h Accueil libre (à partir de 15h)
--	--	--	---	---

CONTACT : ENFANCE-JEUNESSE@LAREMAUDIÈRE.FR ET 06.79.44.06.55
ACCUEIL LIBRE DE 14H À 18H, HORS SORTIES ET SOIRÉES.

LE CLIC

Un lieu d'information de proximité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Le **CLIC (centre local d'information et de coordination)** est un lieu d'information, de conseil et d'orientation pour les personnes de plus de 60 ans, et les personnes en situation de handicap sans condition d'âge.

Les professionnels du CLIC **vous accueillent et vous informent gratuitement** sur les dispositifs auxquels vous pouvez prétendre pour améliorer votre quotidien.

Les missions du clic pour les personnes de plus de 60 ans

À toute personne âgée ou en situation de handicap qui souhaite :

- + Vous informer sur les droits, les prestations, les services et les démarches administratives à effectuer.
- + Réaliser une évaluation complète de vos besoins et apporter une réponse adaptée à votre situation comme l'aide à domicile, le portage de repas, les soins à domicile, l'adaptation du logement, la téléassistance, les solutions d'hébergement en établissements ou encore les aides financières.
- + Coordonner les actions des professionnels et en assurer le suivi.
- + Proposer des actions de prévention telles que des conférences ou des ateliers.

Les missions du clic pour les personnes en situation de handicap

- + Vous informer sur les droits et les services disponibles.
- + Évaluer votre situation et vous conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH).
- + Vous aider à remplir vos dossiers de demande auprès de la MDPH.
- + Suivre et vous informer de l'état d'avancement de votre dossier MDPH.



Où s'informer ?

CLIC SÈVRE & LOIRE

ESPACE LOIRE

Zone d'Activités de la Sensive

84, rue Jean Monnet

44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Tél. : 02 51 71 95 89





LE SERVICE NATIONAL (SN)

POURQUOI UN SERVICE NATIONAL ?

Dans un environnement marqué par le durcissement des rapports de puissance, la diversification des menaces et l'incertitude stratégique, l'instauration du service national permet aux jeunes qui le souhaitent de :

- + Participer à la résilience de la Nation.
- + Contribuer à la protection de la population.
- + S'engager au sein d'une communauté et servir les autres.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le service national est un engagement **militaire, volontaire et sélectif**, au service de la Nation.

Ouvert aux **Françaises et Français de 18 à 25 ans**, il est conçu pour être un tremplin dans un parcours de vie tout en contribuant au renforcement des capacités des armées.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

La durée du Service national est de **dix mois**.

- + **1 mois de formation militaire** initiale qui leur permettra d'acquérir les savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur intégration dans les armées,
- + **9 mois d'emploi au sein des unités**, aux côtés du personnel militaire, d'active et de réserve, et civil du ministère.

COMBIEN DE JEUNES PEUVENT-ILS FAIRE LEUR SERVICE ?

Le déploiement du Service National est progressif.

En **2026**, les armées recrutent **3 000** appelés du service national. La cible est de 10 000 appelés du service national en 2030.

QUI PEUT S'ENGAGER ?

Les jeunes **Françaises et Français, âgés de 18 à 25 ans**, avec ou sans diplôme. Le Service national n'est pas obligatoire : il repose sur le **volontariat**.

Les seules conditions : être **motivé**, être de nationalité française, avoir entre 18 et 25 ans, avoir effectué sa journée de mobilisation (ex- JDC), présenter les aptitudes requises pour l'exercice de la fonction.

OÙ FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

Dans les unités des armées, directions et services du ministère, en métropole ou outre-mer : armée de terre, ma-

rine nationale, armée de l'air et de l'espace, également au sein de la direction générale de l'armement, du commandement de la cyberdéfense, du service d'infrastructure de la défense, du service de santé des armées, du service du commissariat des armées, du service de l'énergie opérationnelle et du service interarmées des munitions. Les 3 armées assurent le recrutement et la formation des appelés du service national.

QUAND FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

Pour 2026, les premières incorporations auront lieu à **compter du 31 août 2026** et seront réparties sur **3 mois (septembre, octobre et novembre)**, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie dont l'incorporation aura lieu début février 2027 en cohérence avec le calendrier scolaire local.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- + **Académiques** : droit à une **césure**, maintien des vœux sur Parcoursup.
- + **Financiers** : **solde** mensuelle d'environ 800 € bruts minimum (non comptée pour les droits à bourse), une carte de réduction sur les trajets ferroviaires nationaux (-75%).
- + **Matériels** : **équipement, hébergement et alimentation gratuits. 21 jours de permission.**

CANDIDATER AU SERVICE NATIONAL

Le service national est ouvert à tous les jeunes Françaises et Français de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme, motivés pour mettre leurs talents au service des armées pendant 10 mois.

Les conditions

- + 18 – 25 ans
- + De nationalité française
- + Avoir effectué sa journée de mobilisation (JDC)

Le parcours de sélection

Dès maintenant, tout jeune intéressé peut se renseigner et s'inscrire :

- + Via les sites internet des armées : www.sengager.fr/la-marinerrecrute.gouv.fr/devenir-aviateur.gouv.fr
- + Auprès d'un CIRFA
- + Par téléphone au 09.70.84.51.51
- + Auprès des animateurs de la journée de mobilisation (JDC)

Il constitue son **dossier de candidature, avec l'appui d'un conseiller en recrutement** qui l'aidera à affiner ses choix. Il passe une visite médicale auprès d'un médecin militaire et son dossier fera l'objet d'un **contrôle de sécurité**.

À la suite de **commissions de sélection**, régulièrement organisées au sein de chaque armée, le candidat est recontacté et informé du résultat.

En cas de sélection, il intègrera la promotion 2026 du service national en septembre, octobre ou novembre 2026 (février 2027 pour la Nouvelle-Calédonie).

Plus d'infos :

POURQUOI FAIRE SON SERVICE NATIONAL ?

- + Contribuer aux missions des armées,
- + Partager ses compétences et ses talents au service de la Nation,
- + Vivre une expérience professionnelle et humaine porteuse de sens et à valeur,
- + Reprendre son parcours avec un vrai plus et intégrer le vivier de la réserve de disponibilité pour 5 ans,
- + Ou poursuivre son engagement dans les armées, à temps plein (active) ou partiel (réserve).



La réunion se déroulera salle des associations (près du terrain de foot).

Chaque propriétaire doit venir avec ses justificatifs de propriété pour une mise à jour de notre base.

L'ACCA étant validé par arrêté préfectoral, le non-paiement des terres ne change rien au droit de chasse.



ACTUALITÉS

UN PÈLERINAGE SOLIDAIRE AU PROFIT DE L'INSTITUT CURIE

À 72 ans, Daniel s'apprête à rejoindre Rome à pied, du 12 mai au 22 août, accompagné de son ami rémois Hervé, malvoyant.

Au fil des près de 3 000 kilomètres de la Via Francigena, l'un des plus anciens chemins de pèlerinage d'Europe, découvert en l'an 990 par Sigéric, archevêque de Canterbury, les deux marcheurs traverseront la France, la Suisse et l'Italie.

Au total, 99 étapes sont prévues pour atteindre la Ville éternelle.

Parmi les principales difficultés figurent la traversée des Alpes et le passage du col du Grand-Saint-Bernard, particulièrement exigeant.

Au-delà de la performance sportive, cette aventure revêt également une dimension humaine et solidaire. Daniel accompagnera quotidiennement Hervé tout au long du parcours.

Engagé dans cette démarche de solidarité, Daniel lance également une cagnotte au profit de la recherche contre le cancer du sein, afin de soutenir les actions de l'Institut Curie.

Les habitants sont invités à suivre cette aventure et son actualité sur Facebook via la page : « 3000 kms Daniel ».

Pour faire un don : octoberose.jecollecte.curie.fr/fundraisers/daniel-albert

3000 KM À PIED
POUR LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

Daniel et Hervé marchent ensemble pour soutenir l'Institut Curie

DÉPART 12 MAI CALAIS
ARRIVÉE 22 AOÛT ROME

Deux hommes, 3000 kilomètres. Un défi humain et solidaire.

Chaque pas vise un objectif : financer la recherche médicale.

SOUTENEZ LEUR MARCHÉ. FAITES UN DON.

1. Allez sur : jecollecte.curie.fr
2. Cliquez sur : Faire un don
3. Recherchez : Daniel et Hervé

CHAQUE DON EST UN PAS DE PLUS VERS LA GUÉRISON

institut Curie

Votre don contribue directement aux avancées de l'Institut Curie, centre de recherche et de lutte contre le cancer

Merci pour votre soutien !

Lancée il y a 26 ans, l'AMAP du Landreau entame, avec ce printemps, une nouvelle vague de renouvellement de contrats.

L'AMAP propose une large gamme de produits : légumes, fromage, œufs, fruits, volaille, porc, poisson, pâtes, pizza...

Pour les légumes, nous travaillons désormais avec la ferme des jardins d'Éole.

Autre nouveauté : nous disposons d'un nouvel espace de distribution, plus convivial.

UNE NOUVELLE FERME PARTENAIRE DE L'AMAP DU LANDREAU

ZOOM SUR...

La ferme « Les jardins d'Éole », nos nouveaux fournisseurs de légumes.

Les Jardins d'Éole situés au Loroux-Bottereau ont été créés par Amélie Mialon en 2020 et sont certifiés agriculture biologique depuis 2022. Lila Péan Viaud a rejoint l'entreprise maraîchère en 2023 pour créer le GAEC Les Jardins d'Éole en 2025. "Nous produisons une quarantaine de légumes sur une parcelle de 3 hectares. Nous nous reconnaissons dans une agriculture paysanne qui prend soin du vivant, de la nature et des hommes."



Crédit photo : @Bertrand_Vacarisas

Rejoignez-nous pour :

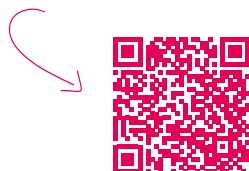
- Accéder à des produits de grande qualité
- Agir pour pérenniser les fermes sur notre territoire, en garantissant aux producteurs un revenu plus prévisible par un système de contrat.
- Rencontrer d'autres Landréens, échanger des recettes ...
- Échanger avec les producteurs

Venez nous rencontrer lors des distributions le mercredi entre 18h30 et 19h30 à la SCOP Pain Virgule, La bossardière 44430 Le Landreau. Nous serons ravis de vous renseigner.

Plus d'infos : amapdivatte@gmail.com ou via ce QR code >



PLANCHE APÉRO SUR RÉSERVATION
VIA NOTRE SITE : LEBRINVINSLIBRES.FR



VENDREDI
12
JUN

À PARTIR DE 19H
ENTRÉE LIBRE
02 40 33 72 72

La FÊTE de L'APÉRO

CHÂTEAU DE L'AUJARDIÈRE
LA REMAUDIÈRE

CONCERT AVEC
LES HOMARDS DE VINCI

LEBRIN
D'UN LIBRE

URBANISME

LES CLÔTURES DÉSORMAIS SOUMISES À DÉCLARATION PRÉALABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Afin de préserver la qualité des paysages et de garantir une meilleure harmonie des aménagements sur le territoire, la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) instaure une déclaration préalable obligatoire pour toute édification de clôture.

Jusqu'à présent, cette formalité n'était imposée que dans certains secteurs protégés, comme les abords des monuments historiques, les sites classés ou encore certaines zones définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). En dehors de ces secteurs, les habitants pouvaient généralement installer une clôture sans démarche particulière. Avec l'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 28 janvier 2026, la CCSL souhaite désormais étendre cette obligation à l'ensemble des communes du territoire.

Pourquoi cette mesure ?

Les clôtures jouent un rôle important dans le paysage : elles sont visibles depuis l'espace public et participent à l'identité des rues, des quartiers et des espaces naturels. Leur aspect, leur hauteur ou encore les matériaux utilisés peuvent avoir un impact direct sur le cadre de vie.

La déclaration préalable permettra donc de vérifier, avant les travaux, que les projets respectent bien les règles définies dans le PLUi ainsi que les éventuelles servitudes d'utilité publique.

L'objectif est double :

- Préserver la qualité paysagère et environnementale du territoire ;
- Assurer une application cohérente des règles d'urbanisme dans toutes les communes de Sèvre et Loire.

Ce que cela change pour les habitants

Désormais, toute personne souhaitant installer ou modifier une clôture devra déposer une déclaration préalable auprès de la mairie avant le début des travaux.

Cette démarche concerne notamment :

- les murs de clôture ;
- les grillages ;
- les palissades ;
- les haies accompagnées d'un dispositif de clôture.

Cette évolution vise avant tout à préserver durablement le cadre de vie et l'identité paysagère de Sèvre et Loire.



Permanence urbanisme sans rendez-vous

ACCUEIL DIVATTE-SUR-LOIRE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30
84, rue Jean Monnet ZA de la Sensive
44450 Divatte-sur-Loire

ACCUEIL VALLET

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
1, place Charles de Gaulle
44330 Vallet

Une question, un conseil **02 51 71 54 70** et pour une réponse précise sur un projet, n'hésitez pas à privilégier les demandes par mail à l'adresse **urbanisme@cc-sevreloire.fr**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC ECO-DÉFIS

Devenir une entreprise éco-responsable.

Réduisez votre impact environnemental et améliorez votre performance en agissant sur 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits durables et éco-responsables.

L'objectif est de faire un état des lieux des pratiques environnementales de votre entreprise, de faire évoluer vos pratiques et de vous engager dans la transition écologique.

Les +

- Bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par un expert de la CMA
- Valoriser l'obtention de la marque grâce aux réseaux de la CMA (Facebook, remise de trophées, point presse)

Les bénéficiaires

- Maîtriser vos coûts
- Valoriser votre entreprise
- Renforcer votre cohésion d'équipe
- Devenir acteur de la transition écologique

Comment obtenir la marque Eco-défis ?

- Réaliser un état des lieux environnemental global sur 7 thématiques
- Choisir et réaliser 3 défis dans 2 thématiques
- Renouveler la marque tous les 2 ans en accomplissant un nouveau défi.



Contactez le conseiller économie circulaire de votre Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Loire-Atlantique

Carine MORO 06 75 60 12 72

developpementdurable44@artisanatpaysdelaloire.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE

ATELIER TROMPETTE

DÉCOUVERTE : Venez essayer la trompette !

Vous avez toujours voulu souffler dans une trompette ? C'est le moment ou jamais ! L'école de musique Sèvre et Loire vous propose des ateliers d'initiation 100% GRATUIT.

Accessible pour toutes et tous, Débutant·es bienvenu·es

A partir de 8 ans (CE1)

- Facile : On vous prête un instrument
- Convivial : Cours en petit collectif le samedi matin.
- Quand ? Les samedis 23/05, 30/05, 06/06, 13/06 et 20/06 de 11h à 12h30.
- Où ? À l'école de musique, Pôle Loire, Divatte
- Places limitées ! Inscrivez-vous !

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien !



ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

JEU D'ENQUÊTE à La Remaudière

DÉCOUVRIR

EXPLORER

S'AMUSER

Préparez-vous à explorer votre commune tout en vous amusant !



Dès le 11 juin



Les enfants du conseil municipal 2025-2026 de La Remaudière ont souhaité créer un jeu d'enquête pour permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir d'avantage la commune et ce de manière ludique.



Chaque question vous mènera dans un lieu de la commune où vous pourrez trouver la réponse à la question.



Alors n'attendez plus et scannez ce QR code ou copiez-collez le lien pour commencer la partie.



Si vous n'avez pas de téléphone, vous pouvez jouer grâce à un livret papier disponible en mairie.

SCANNEZ-MOI



OU COPIEZ-COLLEZ CE LIEN :

<https://quiz.net/Q/?puPdXM>



Une fois la partie terminée et si vous avez correctement répondu à toutes les questions, faites une capture d'écran de vos résultats et venez en mairie chercher une petite douceur.

